



Monsieur le Ministre,

En ce début 2019, le ciel est gris et le temps n'est pas en faveur des agents de la DGFIP. Nous profitons de votre venue dans nos locaux pour vous faire remonter les préoccupations des agents, préoccupations qui vont en augmentant. Nous vous les présenterons un peu sous forme d'inventaire à la Prévert.

Réforme de la fonction publique :

Tout d'abord, il vient d'être annoncé le report de la présentation du projet de loi sur la réforme de la fonction publique au 27 mars, après le grand débat national.

Ensuite, la réforme des rémunérations des fonctionnaires est annoncée de pair avec la réforme des retraites ;

- Contractuels : qui sera concerné à la DGFIP par ces recrutements ?
- Rénovation du dialogue social (fusion CTL/CHSCT, suppression de CAP)
- Evolution des carrières ...

Il a également été question de la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique, dont 50 000 au sein de la fonction publique d'État. S'agissant de la DGFIP, **2130 suppressions d'emplois sont déjà actées pour 2019, sans compter les plus de 40 000 suppressions d'emplois déjà actées depuis plus de 15 ans.** C'est un chiffre qui s'apparente à un véritable plan social digne de grandes restructurations.

Notre Administration paye toujours le lourd tribut face à ces suppressions d'emplois de fonctionnaires, **mais jusqu'à quand ?**

Face à ces suppressions et réorganisations à tout-va comment rassurer les agents ?

La crainte actuelle vient de la rumeur de supprimer 20 000 postes au sein de la DGFIP dans les années à venir. Qu'en est-il en réalité ?

Rémunération au mérite :

Avec l'application du RIFSEEP pour les agents de la DGFIP d'ici le 1er janvier 2020 :

- Comment va-t-il s'appliquer ?
- Quels sont les critères retenus pour les métiers spécifiques de la DGFIP ? (ex : Agents en SIP ou en SIE)

Pouvoir d'achat :

La CGT Finances Publiques demande l'arrêt du gel du point d'indice et le rattrapage correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Nous demandons aussi des retraites décentes pour tous les agents, l'arrêt des suppressions d'emplois et du transfert de nos tâches du public vers le privé. La DGFIP, sous ordre des ministères persiste dans les abandons de missions, l'accumulation de réformes menées sans concertations, des suppressions d'emplois encore et encore et leur lot de restructurations pour absorber le manque de personnel. Toutes ces décisions vont à l'encontre du service public et de l'intérêt des personnels des services publics.

La CGT Finances Publiques demande également l'attribution immédiate de la prime de 200 € à tous les agents de la DGFIP.

En effet, à l'inverse de ce qu'à dit M. DARMANIN, Non le PAS n'est pas une petite surcharge de travail !

La CGT Finances Publiques demande enfin l'attribution de la prime pouvoir d'achat de 1000 € aux fonctionnaires (Prime Macron).

Adaptation des structures au réseau :

La CGT Finances Publiques a pu se procurer le document intitulé : « bâtir un nouveau réseau DGFIP », du 10 décembre 2018, qui présente les grandes lignes de l'avenir de la DGFIP à l'horizon 2022.

Aucun service n'est épargné : fusion de services à grande échelle, contractualisation pour des MSAP, nombre de trésoreries divisées par 10, disparition des SIE – SIP dont les effectifs sont inférieurs à 50, trésoreries hospitalières spécialisées avec des effectifs de 50 agents, diminution de 10 à 20 % des effectifs des directions....

Par ailleurs, où en est-on de la création de l'Agence de Recouvrement ? Cette mission sera-t-elle transférée au privé ?

Les projets transmis au Ministre cet été ont-ils été validés ?

L'ASR dans le 78 est souvent à court terme. Aucune visibilité pour les agents sur les réformes et restructurations à venir (rien en CTL ni sur Ulysse 78), au contraire d'autres directions plus transparentes (ex : DDFIP 93)

Aujourd'hui vous venez en visite sur le site de Rambouillet. Est-ce un signe de volonté de dynamiser ce site annoncé par certains comme bientôt fermé ?

Développement du télétravail et des espaces de co-working :

Comme annoncé lors du CTL du 22 janvier 2019 et publié sur Ulysse 78 le 23 janvier, le télétravail est déployé au sein de la Direction des Yvelines. Pourquoi la DGFIP limite-t-elle le nombre de télétravailleurs à 10 % alors que la DGAFP ne prévoit aucune limite au sein de la fonction publique ?

Quotidien des agents :

La CGT Finances Publiques est de plus en plus régulièrement alertée par des agents exténués par des réformes (PAS), par des dérives managériales et un fonctionnaire bashing de bon aloi (centre des finances publiques incendiés, tagués...).

Les agents doivent également faire face à des applications informatiques qui ne suivent pas (bug, indisponibilité), alors que notre Ministère veut se présenter comme une vitrine de la modernité.

On en est loin !

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques unes des préoccupations quant à l'avenir de nos missions et de notre administration.